



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ex-Yougoslavie

Question écrite n° 44050

Texte de la question

M. François Asensi souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'absence de travaux d'exhumation et d'identification des corps de certains sites de charniers en Bosnie et notamment à Srebrenica. En juillet 1995, les milices serbes de R. Mladic, qui agissent pour propager massivement l'idéologie de la purification ethnique et l'ultra-nationalisme, s'emparent de l'enclave musulmane de Srebrenica située en Bosnie orientale. Malgré la présence de la Communauté internationale censée veiller à la sécurité de la population assiégée, des milliers de personnes sont sauvagement massacrées par les miliciens. Depuis cette période, les corps des victimes sont restés sur le lieu de leur exécution et la plupart des sites de charniers ne font l'objet d'aucune protection internationale. Les femmes de Srebrenica, réfugiées à Tuzla, manifestent pour savoir la vérité. Il est bien évident qu'il ne pourra y avoir de paix durable et de réconciliation entre Bosniaques tant que le travail d'identification des corps n'aura pas été réalisé complètement et surtout tant que ces crimes ne seront pas dénoncés, leurs coupables identifiés et jugés. Il faut cesser d'entretenir les familles des victimes dans le mensonge de la disparition. Pour que la stabilité puisse s'instaurer en Bosnie, il lui demande d'intervenir, au nom du gouvernement français, auprès de l'IFOR et l'ONU pour que tous les charniers soient recensés, protégés et surveillés dans les plus brefs délais. Toutes les victimes doivent être identifiées et recevoir une sépulture digne. Les familles des « disparus » doivent être informées. Il lui demande également si le gouvernement français envisage d'augmenter sa contribution au financement des travaux d'exhumation et d'identification des charniers. Enfin, il souhaite savoir s'il entend accorder des moyens supplémentaires pour contribuer plus efficacement aux enquêtes du tribunal pénal international. L'espoir de la Bosnie réside dans la paix qui a été rétablie de façon précaire suite aux accords de Dayton. Tout doit être fait pour préserver son identité multiculturelle et son intégrité.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, des enquêteurs internationaux mènent actuellement des investigations sur les nombreux sites des charniers répertoriés en Bosnie-Herzégovine. Convaincue qu'une paix durable ne peut être fondée que sur la justice et la paix, la France apporte une aide concrète à l'action des différents organismes internationaux chargés des opérations d'exhumation et d'identification des personnes disparues durant le conflit. À titre d'exemple, la mise à la disposition du centre des droits de l'homme des Nations Unies de médecins légistes français pour la surveillance d'opérations d'exhumation effectuées par les Parties mérite d'être citée. Je souligne, à cette occasion, que l'expert pour les personnes disparues en ex-Yougoslavie, M. Manfred Nowak, a reconnu l'excellente qualité du travail effectué à deux reprises, durant l'été dernier, par ces médecins. La France participe par ailleurs, au titre de l'Union européenne, au financement de la base de données ante mortem, récemment mise en place dans le cadre du programme d'action pour les personnes disparues, afin de faciliter l'identification des corps. Nos 7 500 soldats déployés en Bosnie-Herzégovine dans le cadre de la force multinationale (IFOR) de l'OTAN contribuent également à créer un environnement de sécurité, de nature à assurer le bon déroulement de la mission des enquêteurs internationaux.

Données clés

Auteur : [M. Asensi François](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44050

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 1996, page 5467

Réponse publiée le : 2 décembre 1996, page 6276